

Département des Pyrénées – Orientales
Commune de REAL

SEANCE du : 28 03 2024
Convocation du : 20 03 2024
Membres en exercice : 07
Membres présents : 06
Membres absents excusés : 01

ANULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 202413

Présents : Mesdames RIVIERE Jeanine, PRUDENTOS Stéphanie, ARNAU Conchita Messieurs,
BEY Jean Claude, SEGUY Jean Luc, PINEL Gilbert

Absents : LLENSE Patrick

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-quatre les vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de REAL,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la
présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

OBJET de la délibération **Demande d'aide à l'Agence de l'Eau -EU- Tranche 6 et 7**

M le maire explique à l'assemblée qu'il a lieu de demander la subvention nécessaire à l'agence
de l'eau afin de continuer à réaliser les travaux de rénovation des réseaux en eau potable sur le
hameau d'Odeillo, commune de Réal évalués à,

Montant des travaux.....195 500 €HT

Agence de l'eau 136 850€70%

Conseil Départemental.....19 550€..... 10%

Autofinancement.....39 100€.....20%

Oui cet expose le conseil municipal décide :

- De réaliser l'opération tranche 6 et 7 sur le réseau EU (étude et travaux) selon les principes de la Chartes Qualité Nationale des réseaux d'eau potable
- De mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable
- De solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour la réalisation de cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme, et exécutoire

Fait à REAL,

Le maire,
Jean Luc SEGUY

Le secrétaire de séance

